

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUAY**

## **DU 30 MAI 2017**

Présents :Serge LE HIR, Guy BAILLEUL, Emmanuel TROLONG, Nicolas CRIAUD, Mathieu PILATTE, Eric BRUNET, François LALOUX, Cécile QUIEDEVILLE, Viviane GLINEL, Martine ADRIEN, Fabienne LEROY

Représentée : Stéphanie ANNE pouvoir donné à Guy BAILLEUL

Absent : Michel BRULETTI

### **1. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Guy BAILLEUL est nommé secrétaire de séance.

### **2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRÉCÉDENT CONSEIL**

Le compte-rendu du conseil du 28 mars 2017 est approuvé par 12 voix pour et 1 contre.

### **3. Tarifs gîtes communaux et salle polyvalente au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs des gîtes communaux de 2%.

Il décide également de ne pas modifier les tarifs de la salle polyvalente, qui restent donc inchangés par rapport à 2017.

### **4. CDD besoin occasionnel été**

Considérant que pour le bon fonctionnement des services (saison estivale) il convient de recruter un agent contractuel à temps non complet au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe du 15 juillet au 19 août 2017 inclus pour une durée de 46 heures pour cette période, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de mettre en place ce CDD.

### **5. Mise en conformité électrique des gîtes**

Considérant qu'il y a lieu de mettre en conformité électrique les gîtes communaux (mise à la terre), le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise de M. Bruno GIRARD pour effectuer ces travaux. Devis d'un montant de 4005.40 euros HT.

### **6. Sécurité routière**

Pose de coussins berlinois centraux ou alternés. Limitation de la vitesse à 30 km.

#### **Boulangerie**

A mettre sur D100 avant le carrefour en venant de la mairie.

2 passages piéton sur D100

Pour 11, Abstention 2, Contre 0

### Carrefour Sault Bénard

A mettre entre le pont de chemin de fer et carrefour impasse Sault Bénard.

2 coussins alternés

Pour 12, Abstention 1, Contre 0

### Ecole:

A mettre en amont et en aval de l'école, 2 coussins.

Avec un passage piéton entre école et parking.

Pour 12, Abstention 1, Contre 0

## 7. Défense incendie

Considérant les travaux à effectuer pour la mise aux normes de la défense incendie sur la commune (mise en place d'un poteau incendie aux lieux dits « La Calverie », « La Poste », « Anferville » et branchement en eau potable pour réserve incendie au lieu dit « Les Fours à Chaux »), le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le devis des EAUX DE NORMANDIE (devis d'un montant de 15 977.25€uros HT) pour effectuer ces travaux.

La pose de la cuve au lieu dit « Les Fours à Chaux » et le remblaiement seront sujet à un autre devis (coût estimé 15 000€).

Au « Sault Bénard »: pose d'un poteau incendie avec nécessité de changer la canalisation de chez Monsieur Lemercier jusqu'au carrefour du Sault Bénard.

Coût: 15 000 € à la charge de la commune pour la canalisation

*Remarque: Le coût total pour la canalisation est de 67 000 € dont 15 000 à la charge de la commune, 15 000 à la charge de Monsieur Geffroy et 37 000 à la charge des Eaux de Normandie .*

**TOTAL à la charge de la commune en 2017: 45 000€.**

Le Conseil vote pour ce projet et cette dépense à l'unanimité.

## 8. Demande d'emprunt

A fin 2015, l'endettement de la commune était d'environ 100 000€. A fin 2016, il était de 87000 euros. A fin 2017, il sera de 35 000 €, ce qui est extrêmement faible eu égard à la taille de notre commune, à son budget investissement et à ses réserves.

Serge Le Hir propose de financer 30% des investissements par un emprunt de 50000€.

Le Conseil vote le principe à l'unanimité, étant entendu que cet emprunt sera soumis au vote lorsque les conditions en auront été négociées.

Guy Bailleul rappelle que le fait d'avoir une trésorerie largement excédentaire (>200 000 euros), n'exonèrera pas la commune de continuer à faire des économies en dépenses de fonctionnement et, entre autres, de trouver un moyen de supprimer le déficit structurel d'exploitation des gîtes restants.

## **11. QUESTIONS DIVERSES**

-**Suppression du budget CCAS** mais constitution d'une commission avec pour membres : Serge LE HIR, Guy BAILLEUL, Claude LEMIEUX, Viviane GLINEL, Odile LEMULLOIS, Cécile QUIEDEVILLE, Armelle RUFFINATTI DURAND, Fabienne LEROY.

-**Les élections législatives** se dérouleront les 11 et 18 juin prochains, ouverture du bureau de vote de 8h à 18h.

-**Des élections municipales partielles complémentaires** se dérouleront le dimanche 25 juin 2017 pour le 1<sup>er</sup> tour et le dimanche 2 juillet si un 2<sup>ème</sup> tour est nécessaire, afin d'élire 2 conseillers municipaux manquants.

-L'enquête publique concernant le **PLU** est terminée. Des remarques ont été apposées sur le registre concernant le futur agrandissement du camping à la ferme.

-**Toiture du presbytère**: il faut réparer la toiture et ce, quelle que soit la décision qui sera prise concernant l'avenir des gîtes. Cette dépense est prévue au budget pour un montant de 25 000 euros . Le SDEC (qui dépend d'EDF) propose une solution "écologique": installer des tuiles photovoltaïques sur la partie du versant sud dont l'exposition journalière serait suffisante pour atteindre un taux d'efficacité de 70%.

Pour cette partie uniquement, (le reste étant fait en ardoises classique à la charge de la commune), le SDEC effectue l'étude, finance 85% du coût, s'occupe de l'installation et de l'exploitation (entretien, vente de l'électricité et encaissement du produit de la vente) pendant 20 ans, période au delà de laquelle le SDEC cédera gratuitement l'installation à la commune.

L'économie totale pour la commune est de l'ordre de 3 000€, à la condition qu'elle accepte d'abattre ou d'élaguer tous les arbres qui ne permettent pas d'atteindre un taux d'ensoleillement suffisant.

La question est donc simplement de savoir si le Conseil accepte cette dernière condition.

Serge Le Hir demande aux conseillers d'aller se rendre compte par eux-mêmes dans les semaines qui viennent.

-**Prochain conseil** : soit le mardi 27 juin soit le mardi 4 juillet à 20h, en fonction du résultat des élections partielles municipales, afin d'élire le maire et les adjoints.

## **CLÔTURE DE SEANCE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22h30.